

Grandir

Le magazine d'ACTION ENFANCE
N° 130 / juillet 2026

ensemble

suivez-nous

Et partagez notre actualité
et nos engagements
sur Facebook, LinkedIn
et Instagram



J'avais un rêve,
ACTION ENFANCE
m'a aidée à le réaliser

P.3

Mille visages,
une Fondation P.4

sommaire

03 —
C'est mon histoire
J'avais un rêve, ACTION ENFANCE m'a aidée à le réaliser

04 —
Dossier
Mille visages, une Fondation

08 —
La Fondation en actions
Retrouvez les projets et les partenariats d'ACTION ENFANCE

11 —
Au cœur des territoires
Zoom sur le Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boissarelle

12 —
Situation éducative
Accompagner les enfants pupilles de l'État

13 —
La Fondation et vous
Puis-je faire un legs à la Fondation ACTION ENFANCE alors que j'ai deux enfants ?

14 —
Comment ça marche ?
Les enfants accueillis dans les Villages



14 Les enfants accueillis dans les Villages

Grandir ensemble — 4, rue du Texel, 75014 Paris / Tél. : 01 53 89 12 34.
Directeur de la publication : Alain David. **Rédactrice en chef** : Isabelle Guénot.
Rédaction : Isabelle Guénot, Dominique Ortin-Meaux, Léa Lopes.
Crédits photos : ACTION ENFANCE, Adobe Stock, Magdalena Szumska, Norbert Jung, RENAULD.
Infographie : Lorenzo Timon. **Conception graphique et réalisation** : Lonsdale.
Impression : Imprimerie La Galiole-Prenant. Imprimé sur Condat 90 g.
Dépôt légal : 2^e trimestre 2026. **ISSN** : 1624 4540.

Pour des raisons de confidentialité, des prénoms et photos d'enfants cités dans nos articles ont été modifiés.



10-31-1291 / Certifié PEFC / pefc-france.org

ACTION ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Alain David
Vice-présidente : Béatrice Kressmann
Treasorier : Rémy Husson
Secrétaire : Bruno Rime

ADMINISTRATEURS

Catherine Boiteux-Pelletier,
Claire Carbonaro-Martin, Christel Hennion,
Marie-Emmanuelle Hochereau, Rémi Indart,
Guillaume Jehanne, Alain Mauriès,
Anne-Laure Thomas

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Danièle Polvé-Montmasson

Suzanne Masson :
fondatrice d'ACTION ENFANCE
Fondation Mouvement
pour les Villages d'Enfants
Bernard Descamps : cofondateur

4 rue du Texel
75014 Paris
Tél. : 01 53 89 12 34
contact@actionenfance.org
www.actionenfance.org



ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte du Don en Confiance qui lui a renouvelé son agrément en date du 11 mai 2023 : www.donenconfiance.org

édito



ALAIN DAVID
président
d'ACTION ENFANCE

Des enfants comme les autres

Rien ne distingue les enfants qui grandissent dans nos Villages, des autres enfants. Ils sont aussi attachants, joyeux, turbulents ou timides que leurs camarades du même âge. Chacun avec sa personnalité, ils ont tous un point commun : une histoire familiale qui les a conduits au placement.

Chaque histoire est unique, certains ont vécu des traumatismes physiques et psychologiques entraînant des failles dans leur capacité à s'attacher, d'autres des carences éducatives sans manquer d'amour, d'autres encore n'ont plus de parents... Les équipes éducatives ainsi que les psychologues de nos Villages d'Enfants et d'Adolescents sont formés pour accompagner chaque enfant et adolescent sur la voie de sa reconstruction et de ses projets d'avenir. Nous avons la satisfaction du devoir accompli lorsque ces jeunes garçons et filles deviennent des adultes épanouis, sur les plans personnel et professionnel.

Au-delà des cas particuliers, notre logiciel Silao⁽¹⁾, qui contient les données éducatives des enfants et adolescents accueillis dans nos Villages (durée de placement, accompagnement spécifique, lien avec les parents...), nous permet de tirer des enseignements pour accompagner les enfants au plus près de leurs besoins.

Le dossier et l'infographie de ce numéro de *Grandir ensemble* vous invitent à mieux comprendre qui sont les enfants que nous accueillons, leur parcours, leurs besoins et les enjeux pour les équipes éducatives, notamment en matière de santé mentale. Votre soutien est, dans ce domaine, d'une aide indispensable pour financer les soins et thérapies non pris en charge par les Départements, et pourtant essentiels au bien-être des enfants.

C'est pour cette diversité de visages que nous continuons à bâtir des Villages d'Enfants et d'Adolescents où chacun puisse trouver sa place, avec ses frères et sœurs, dans un environnement sécurisé et bienveillant. Une qualité d'accueil que nous pouvons offrir grâce au professionnalisme des équipes éducatives, qui font leur métier avec cœur et engagement, tout au long de l'année, auprès des enfants (voir témoignage p. 10).

Merci à tous nos bienfaiteurs et partenaires d'être à nos côtés dans nos défis quotidiens

Aux enfants, à nos équipes et à vous tous, je souhaite un très bel été. ✕

(1) Logiciel développé par la société D2L informatique.



« J'avais un rêve, ACTION ENFANCE m'a aidée à le réaliser »

Confiée pendant dix ans à la Protection de l'enfance, Kimberley a choisi le métier d'éducatrice spécialisée. Responsable et volontaire, elle avait une « idée obsessionnelle » : pouvoir accueillir ses sœurs chez elle.

« J'ai eu la chance d'être très bien accompagnée. »

Kimberley a 11 ans lorsqu'elle est accueillie au Village d'Enfants et d'Adolescents de Ballancourt avec ses deux jeunes sœurs, Laura et Marjolaine, qui avaient alors respectivement 6 et 4 ans. « Nous avons perdu notre maman et, depuis mes 11 ans, je m'occupe énormément de mes petites sœurs. J'ai été responsabilisée très vite. J'étais une petite fille avec des rêves trop grands. » Son rêve, son « idée obsessionnelle » : pouvoir s'occuper de ses sœurs lorsqu'elle serait adulte.

DES CLÉS POUR L'AVENIR

Alors, Kimberley, qui est très déterminée, a tout mis en œuvre pour y parvenir. Non sans embûches, toutefois. « Après le service d'autonomie (qui n'était pas un service de la Fondation, NDLR), les éducateurs voulaient m'orienter vers un foyer de jeunes travailleurs. Cela ne correspondait pas du tout à mon projet : je voulais d'appartement afin d'accueillir Laura pour qui cela ne se passait pas très bien dans son placement. » C'est alors qu'elle prend contact avec Mourad Salah, référent ACTION⁽¹⁾ dans l'Essonne. Et là, tout se débloque ! « Mourad m'a aidée à trouver un logement, à aller devant le juge pour que j'obtienne la garde de Laura. Personne d'autre n'avait cru en moi ni compris ce projet, qui est, reconnaissons-le, un peu fou ! Mourad m'a donné les ressources que personne n'avait pu m'apporter et il m'a permis de croire en mes rêves. » Et elle accueillera probablement Marjolaine, qui vit actuellement dans un foyer d'adolescents.

choses difficiles pendant longtemps. C'est cela qui m'a donné envie de faire des choses bien pour ces jeunes, de contribuer à leur apporter de la sérénité et de la confiance. » Une fois diplômée, Kimberley a intégré un lieu de vie alternatif de la Protection de l'enfance pour des jeunes ayant des problématiques complexes. Elle y est responsable d'une maison qui accueille trois jeunes filles de 15 à 17 ans, très éprouvées par leur parcours. Malgré la faible différence d'âge avec ces adolescentes, elle puise dans son vécu et dans son quotidien avec ses sœurs pour trouver la bonne posture. Forte de toutes ces expériences, Kimberley porte un regard lucide sur la Protection de l'enfance et la Fondation. « J'aime beaucoup mettre en avant ACTION ENFANCE, parce que, franchement, ils font un travail incroyable. Les Villages d'Enfants et d'Adolescents mettent les moyens pour guérir les enfants de leurs traumatismes et leur permettre d'accéder à une vie d'adulte correcte. Dans les autres foyers, ce n'est pas la même chose. » Et d'ajouter : « Si c'était encore possible, j'y retournerais en courant. Mon enfance a été une expérience très positive. J'ai eu la chance d'être très bien accompagnée dans un cadre fabuleux, avec des gens qui se font du souci pour vous, qui sont là pour travailler avec vous dans plein de domaines. »

Kimberley en 3 dates

- 2015 — arrivée au Village de Ballancourt avec ses deux petites sœurs
- 2022-2025 — formation d'éducatrice spécialisée
- 2025 — obtient la garde de sa sœur, Laura

D'ENFANT PROTÉGÉE À ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

Lorsqu'il s'agit de choisir une orientation professionnelle, le métier d'éducatrice spécialisée s'est très vite imposé. « Être éducateur, c'est avoir beaucoup de responsabilités, notamment celle de donner un sens à la vie des jeunes. Ce que Laura n'a pas pu recevoir. Elle a vécu des

« Croyez en vous, en vos capacités. Croyez en vos rêves ! Cette difficulté que vous vivez aujourd'hui sera une force demain. »



(1) Dispositif d'accompagnement social d'ACTION ENFANCE, financé intégralement grâce à la générosité de ses donateurs et partenaires privés.



LE CONTEXTE

► Dans l'univers de la Protection de l'enfance, ACTION ENFANCE présente bien des singularités. Faire grandir ensemble des frères et sœurs au sein de maisons de Villages d'Enfants et d'Adolescents où ils partagent un quotidien de type familial avec leurs éducatrices/teurs familiaux est le cœur de sa mission.

Ce Projet, reconnu par les Départements, en fait une pierre angulaire de l'accueil d'enfants présentant des situations de plus en plus lourdes et complexes à gérer pour les équipes. Plus que jamais, la générosité du public est un soutien précieux pour les professionnels, au service des enfants.

MILLE VISAGES, UNE FONDATION

Derrière les chiffres qui tentent de cerner qui sont les enfants confiés à la Fondation ACTION ENFANCE par l'ASE⁽¹⁾, ce sont 1 200 visages, 1 200 vies toutes différentes de par leur histoire et les traumatismes induits pour les enfants et adolescents. Même si cela ne se traduit pas directement dans les statistiques, les équipes éducatives le voient, le vivent, le disent : les enfants arrivent plus éprouvés qu'avant.

COMPRENDRE.

C hercher à dresser le portrait des enfants accueillis par ACTION ENFANCE, c'est ouvrir un livre aux pages infinies, tant la diversité des situations individuelles est grande. Très variable d'un Village d'Enfants et d'Adolescents à un autre, elle est en grande partie le reflet des politiques départementales en matière de Protection de l'enfance. Silao, l'outil statistique qui sert de boussole à la Direction de l'innovation et de l'amélioration de la qualité (DIAQ) de la Fondation fournit quelques données essentielles qui peuvent surprendre. Elles étayent néanmoins les témoignages des équipes éducatives auprès desquelles nous avons voulu savoir en quoi les enfants accueillis aujourd'hui sont globalement différents de ceux d'hier.

UN NOMBRE CROISSANT D'ENFANTS ACCUEILLIS

— La principale évolution ? La progression du nombre d'enfants et d'adolescents accueillis par ACTION ENFANCE. À la fin de l'année 2025, 1 200 enfants vivaient dans ses 19 Villages d'Enfants et d'Adolescents et leurs services rattachés (familles d'accueil, accompagnement à domicile...). La grande majorité d'entre eux, 940, grandissent avec leurs frères et sœurs. 260 enfants sont accueillis seuls au Village⁽²⁾, parce que leurs frères et sœurs vivent dans d'autres structures ou sont devenus autonomes. Aujourd'hui, la Fondation accompagne 50 % d'enfants de plus qu'il y a dix ans. Car le nombre de Villages a rapidement augmenté et les implantations dans l'Hexagone se sont diversifiées. La création de nouveaux Villages répond à un réel besoin de la Protection de l'enfance, où le nombre d'enfants à protéger va toujours croissant. La spécificité d'ACTION ENFANCE – l'accompagnement de fratries sur un mode d'accueil de type familial – en fait une « solution » de choix pour les Départements, en application de la loi Taquet de 2022 qui incite au placement des frères et sœurs ensemble. Cette offre d'accueil ne représente toutefois qu'une goutte d'eau dans l'océan de la Protection de l'enfance : au niveau national, 190 000 enfants sont accueillis dans des foyers d'urgence, des maisons d'enfants à caractère social, des familles d'accueil et des villages d'enfants⁽³⁾.

POURQUOI LES ENFANTS SONT-ILS CONFIÉS À LA FONDATION ?

— Dans la quasi-totalité des cas, les enfants sont placés sur décision d'un juge des enfants, parce que le maintien dans la famille présenterait un risque trop élevé pour leur intégrité. Cela représente 90 % des accueils, un chiffre plus élevé que pour l'ensemble de la Protection de l'enfance (80 %). Les mesures administratives, souvent à l'initiative des parents eux-mêmes, ne concernent

qu'un enfant sur dix. Le principal motif relevé dans les jugements réfère à des conditions d'éducation compromises (37 %). Le juge peut retenir plusieurs motifs, en complément de cette notion plutôt imprécise. Ainsi, la situation familiale dégradée (27 %), les négligences lourdes (14 %) et les violences physiques et psychologiques (11%). Le décès d'un parent n'entre que pour 4 % dans ce décompte. « *Les enfants accueillis à la Fondation sont rarement orphelins à leur arrivée. Même s'il n'est pas rare qu'ils le deviennent pendant leur placement, la situation précaire de leurs parents sur le plan de la santé physique ou mentale en étant la principale cause* », précise Sophie Perrier, directrice adjointe de la DIAQ.

À QUEL ÂGE LES ENFANTS ARRIVENT-ILS ? COMBIEN DE TEMPS RESTENT-ILS ?

— L'âge moyen des enfants accueillis dans les Villages ACTION ENFANCE est de 11 ans. Une moyenne qui masque de grands écarts, puisque la Fondation accueille des tout-petits comme des adolescents, et même des jeunes majeurs là où les Départements étendent leur protection jusqu'à 21 ans. Parmi eux, certains, même très jeunes, ont déjà connu quatre ou cinq placements. Dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents, entourés d'éducatrices/teurs familiaux et d'équipes pluridisciplinaires, ils parviennent à se poser et se reconstruire. Certains adolescents sont placés pour la première fois à 16 ou 17 ans, avec des situations déjà très enkystées, pour lesquels il faut mettre en place, en un temps record, un parcours de soins, un projet professionnel et un accompagnement vers l'autonomie. →

(1) Aide sociale à l'enfance.

(2) Tous les chiffres relatifs à ACTION ENFANCE cités dans cet article sont extraits de Silao, la base de données de la Fondation. Chiffres au 31/12/2025.

(3) ONPE « Protection de l'enfance et maltraitements. État des lieux 2025 ».



PASCAL TUAL, ANNE-LAURE MARATRAY, PSYCHOLOGUES DU VILLAGE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS D'AMBOISE

Le profil des enfants a changé

« Est-ce que le profil des enfants a changé ? Oui, sans aucun doute, répond Pascal Tual, psychologue au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise depuis 25 ans. *Les enfants arrivent beaucoup plus tardivement, après que des mesures d'accompagnement en milieu ouvert ou des placements à domicile ont été mises en place sans succès. Nous sommes également amenés à monter beaucoup plus de dossiers MDPH pour des enfants dont les troubles n'ont pas été diagnostiqués. Entre le psychologue, pédopsychiatre, psychomotricien, orthophoniste, certains ont jusqu'à trois rendez-vous médicaux par semaine !* » Anne-Laure Maratray, psychologue au Service de semi-autonomie d'Amboise le confirme. « *Le suivi psychologique et psychiatrique étant plus difficile à organiser, les enfants ont de plus en plus souvent des prescriptions de médicaments. Par ailleurs, je n'avais jamais vu autant de jeunes avec une protection de type curatelle à la sortie. Nous instruisons des dossiers d'allocation pour adultes handicapés afin qu'ils ne se retrouvent pas sans ressources à leur sortie. Un jeune homme de 19 ans accueilli au Service d'accompagnement renforcé attend qu'une place se libère dans un foyer de vie. Ce n'était pas le cas, il y a quinze ans.* »

« Les grandes lois sur la Protection de l'enfance semblent avoir été écrites pour nous »

La loi de 2007 a posé les bases : l'intérêt de l'enfant, ses besoins fondamentaux, ses droits. Elle insistait déjà sur la stabilité relationnelle, une valeur au cœur de notre modèle. Avec la loi de 2016, cette logique s'est renforcée : stabilité des parcours, meilleure coordination entre services, et surtout, maintien des liens au sein de la fratrie. Sur ce point, nous étions précurseurs. Cette même loi a fait du Projet pour l'enfant un document légal, co-construit avec les titulaires de l'autorité parentale et révisé régulièrement. Nous nous y sommes pleinement conformés, en plaçant l'enfant au centre de chaque décision. Enfin, la loi Taquet de 2022 est venue renforcer le rapprochement des fratries et mettre fin aux « sorties sèches », ces situations où un adolescent, accueilli depuis l'enfance, se retrouvait livré à lui-même le jour de ses 18 ans. Nous en sommes convaincus depuis longtemps : la majorité n'est pas une preuve d'autonomie. C'est précisément l'objet d'ACTION+, qui accompagne les jeunes gens au-delà de 18 ans dans leurs projets d'avenir. Ces évolutions législatives n'ont pas changé notre cap, elles l'ont confirmé. Et elles ont contribué à faire des Villages d'Enfants et d'Adolescents un modèle de plus en plus reconnu et sollicité par les Conseils départementaux à travers toute la France. »



CLAIRE CARBONARO, CONSEILLÈRE À LA COUR DE CASSATION, ANCIENNE JUGE DES ENFANTS, ADMINISTRATRICE D'ACTION ENFANCE, MEMBRE DES COMMISSIONS ÉDUCATIVE, IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

→ Les durées de placement à la Fondation varient autant que les histoires : un ou deux ans pour les uns, toute une enfance pour les autres. Ce jeune homme parti l'année dernière après avoir passé seize ans au sein de la Fondation en est l'illustration la plus éloquente.

La durée moyenne s'établit à quatre ans - une statistique bien trop lisse au regard de certains parcours. ACTION ENFANCE y répond en proposant à chacun les modalités d'accueil et de soutien adaptées à ses besoins. Accompagner chaque enfant et adolescent dans une continuité de parcours et de lien est un des principes fondamentaux de la Fondation.

SANTÉ : UN ENJEU À FORT BESOIN

— Maîtresse de maison dans des services d'adolescents et de jeunes majeurs d'ACTION ENFANCE depuis 2000, Djeneba Sissoko partage son expérience : « *Nous avons des enfants qui vont bien et qui travaillent très bien. D'autres ont des pathologies graves ou des troubles du comportement. Ils sont très différents les uns des autres.* »

En effet, s'il est un domaine où la fragilité des enfants accueillis s'est accentuée, c'est bien celui de la santé. « *Les enfants qui nous sont confiés ont des besoins de santé importants* », confirme Jamel Senadji, directeur du Village de Châteaubriant. À leur arrivée, certaines fratries n'avaient pas vu de médecin depuis cinq ans. Ophthalmologue, dentiste, vaccination : tout est à reprendre.

— Votre générosité au service de la santé des enfants —



Les enfants qui arrivent dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents présentent une santé, notamment mentale, de plus en plus dégradée avec, pour certains, des handicaps lourds. Mettre en place une prise en charge adaptée est un défi quotidien pour les équipes qui ont le réel souci de prendre soin des enfants qui leur sont confiés. La générosité de nos donateurs est mise à profit pour proposer des consultations et des suivis par des professionnels de santé du secteur privé, dès lors que le service public ne permet pas de répondre rapidement aux besoins des enfants. Une part importante des dons, legs, donations et assurances-vie est dédiée à cet accompagnement santé.



« J'accompagne ces jeunes de toutes mes forces, et c'est toujours émouvant quand ils partent après trois ou quatre ans avec nous. Parce qu'on est là pour eux, on leur donne tout ce qu'on peut. Certains sont mariés maintenant et nous sommes toujours en contact. »

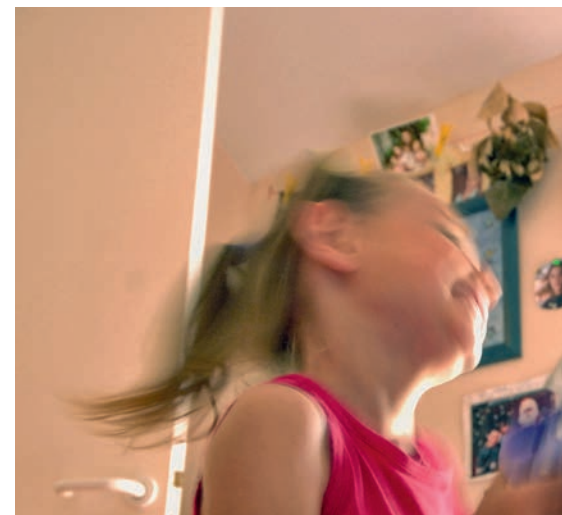
DJENEBA SISSOKO,
MAÎTRESSE DE MAISON
AU PHARE DE MENNECY

Au-delà des soins de base, les troubles psychiques liés aux traumatismes subis sont très présents : troubles du sommeil, déficit de l'attention, troubles du comportement, hyperactivité, avec des répercussions sur les apprentissages et la scolarité. Les maladies chroniques, parfois invalidantes, sont aussi plus fréquentes.

« *La Fondation est reconnue par les services de l'ASE pour sa capacité à accompagner des enfants qui ont connu des négligences et des maltraitements lourds au sein de leur famille* », analyse Sophie Perrier. « *De tout temps, nous avons connu des enfants qui avaient des difficultés. Mais pas avec cette violence. Les terreurs et les réveils nocturnes, je n'ai pas souvenir de cela ! Dans la maison, je m'occupe de deux enfants qui font des crises en permanence. C'était beaucoup plus rare autrefois. Ceux qui arrivent depuis quelques années sont beaucoup plus éprouvés* », souligne Chrystèle Pelard, éducatrice familiale au Village d'Amilly depuis 21 ans.

Grâce à la générosité de ses donateurs, la Fondation peut proposer des thérapies alternatives – sophrologie, équithérapie, médiation animale – en complément d'une prise en charge psychologique ou pédopsychiatrique. Avec, parfois, des résultats spectaculaires, en lien avec un accompagnement éducatif quotidien soutenu,

comme cet enfant apaisé par la pratique du poney après des années de crises violentes. Mais tout ne se résout pas aussi facilement. « *Nous accompagnons des problématiques lourdes, pour lesquelles il nous est de plus en plus difficile de trouver les partenaires experts. Il ne faut jamais oublier les traumatismes que ces enfants victimes ont subis !* », rappelle Élisabeth Héard, directrice du Village d'Enfants et d'Adolescents de Clairefontaine. Exerçant depuis une trentaine d'années auprès de l'enfance en danger, elle soulève là un point critique : la crise de la Protection de l'enfance croise celle du handicap et de la médecine psychiatrique. « *Les ITEP^(A) débordent et certains postes de pédopsychiatres ne sont pas pourvus* », lance Pascal Tual, psychologue au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise. Conséquence, les enfants ne sont pas tous pris en charge à temps complet par ces établissements spécialisés. Les enfants sont aussi de plus en plus nombreux à se voir prescrire des psychotropes : 20 % des 30 enfants lors de l'ouverture des Villages du Finistère par exemple. « *Pour les éducateurs, c'est beaucoup plus lourd et ce n'est plus tout à fait le même métier* ». En soutien, les équipes éducatives peuvent être formées aux premiers secours en santé mentale.



DES ACCOMPAGNEMENTS PLUS LOURDS

— Ces situations de santé très dégradées se reflètent dans les chiffres du handicap. À l'échelle nationale, 15 % des jeunes accueillis dans un établissement de l'ASE bénéficient d'une reconnaissance de handicap par une maison départementale des personnes handicapées (MDPH)⁽⁵⁾ — soit sept fois plus qu'en population générale. Chez ACTION ENFANCE, ce taux s'élève à 20 % et dépasse les 40 % dans plusieurs Villages comme dans le Finistère, à Châteaubriant ou à Clairefontaine, par exemple. « Lorsque nous avons ouvert de nouvelles places, l'ASE ne nous a présenté que des dossiers d'enfants ayant une reconnaissance MDPH ou des troubles psychiques », témoigne Élisabeth Héard. Les conséquences sont multiples : scolarisation compliquée, charge de travail et charge mentale alourdies pour les équipes. Récemment, cette professionnelle aguerrie s'est vu refuser la prise en charge par les pompiers puis par les services d'urgence d'une jeune fille qui se mettait en danger, en raison même de la violence de la crise ! Rapidement, néanmoins, elle a pu obtenir une consultation auprès du dispositif Méristème. Cette structure de soins, créée en 2020 avec le concours de la Fondation, réunit dans un même lieu une équipe médico-sociale pluridisciplinaire qui intervient dans la prise en charge des enfants placés aux problématiques de santé complexes.

QUELS LIENS AVEC LES PARENTS ET LES FAMILLES ?

— Lorsqu'un enfant est confié à la Fondation, le jugement précise la nature des relations que ses parents peuvent avoir avec lui. Le père, la mère ou les deux, mais aussi parfois une



ÉLISABETH HÉARD,
DIRECTRICE DU VILLAGE D'ENFANTS
ET D'ADOLESCENTS DE CLAIREFONTAINE

« Le sujet n'est pas d'accepter ou de refuser des cas complexes mais de pouvoir combiner nos forces avec des partenaires pour accompagner et aider les enfants qui sont en souffrance. » —

tante ou un grand-parent, peuvent avoir des droits de visite et/ou d'hébergement. Ceux-ci peuvent évoluer pendant la durée du placement, être durcis ou assouplis. C'est pourquoi il est difficile de tirer des statistiques. De plus, avoir un droit de visite ou d'hébergement ne veut pas dire grand-chose en soi : tout dépend de la fréquence qui peut être hebdomadaire ou réduite à une ou deux fois par an. Les visites peuvent être libres, accompagnées ou médiatisées, durer une heure ou toute une journée, s'exercer à proximité du Village ou au domicile du parent. Pour accompagner la famille et les enfants au plus près de leurs besoins, le service « ACTION Parentalité Clairefontaine » (ex MAPES) organise la visite en présence de tiers pour les trois Villages ACTION ENFANCE du Département de Seine-et-Marne. Ces visites encadrées sont de plus en plus nombreuses, alors que les visites libres diminuent. Ce service a également pour mission de préparer le retour en famille après plusieurs années de placement. En termes de droits d'hébergement, seul un enfant sur quatre peut dormir chez un de ses parents ou un membre de sa famille. Cela veut dire que trois enfants sur quatre accueillis dans les Villages ACTION ENFANCE ne passent pas de soirée ou de nuit hors de leur Village, hormis lors d'invitations chez des amis, pour expérimenter autre chose que le quotidien partagé avec leurs éducatrices/teurs familiaux. C'est pour cette raison que la Fondation soutient le parrainage. Nous y consacrerons le dossier du prochain numéro de *Grandir Ensemble*.

(4) Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques.
(5) Rapport Drees, juin 2025.

3 questions à

LUCILE THÉBAUD
JUGE DES ENFANTS,
TRIBUNAL DE TOURS

► Dans les situations que vous jugez et pour lesquelles vous posez une ordonnance de placement, existe-t-il un profil type ?

Je rencontre une multiplicité d'enfants qui ont tous des histoires de vie, des situations familiales et sociales différentes. Il y a des enfants de tous âges, des tout-petits si aucune prise en charge à la maison ne peut se révéler réellement protectrice, comme des adolescents. Je rencontre tous les enfants à partir de 7 ans. Dans certaines situations, des affaires de violences sexuelles et/ou d'inceste, en particulier, je les rencontre quel que soit leur âge.

► Est-ce que ces dernières années, vous avez été amenée à placer plus de tout-petits ?

Je ne pense pas que leur nombre diffère. En revanche, je vois davantage d'enfants qui, à un moment, devront faire l'objet d'un placement, parce que les dispositifs en milieu ouvert n'ont pas permis d'accompagner la famille de manière satisfaisante. C'est ainsi que l'on aboutit à des situations dramatiques. Ce qui est vérifiable, c'est l'augmentation du nombre de dossiers qu'un juge des enfants doit suivre.

► En quoi les Villages ACTION ENFANCE vous semblent-ils adaptés à l'accueil de ces enfants et adolescents ?

J'apprécie l'accueil de type familial qui propose une vie en petit collectif avec des équipes éducatives dédiées à l'accompagnement. Ce mode d'accueil permet de rassurer et d'apaiser. Il est intéressant aussi pour ceux qui ont des frères et sœurs avec lesquels on souhaite que les liens soient maintenus. ACTION ENFANCE a par ailleurs développé un dispositif pour l'accompagnement d'enfants au profil psychologique altéré. Ce service d'accompagnement renforcé, rattaché au Village d'Amboise, est remarquable mais trop peu répandu. Faute de places de ce type, nous devons rediriger des adolescents qui ont des comportements violents ou sexualisés vers des accueils collectifs qui ne sont pas adaptés pour eux. Le manque de moyens est la problématique nationale de la Protection de l'enfance.



la Fondation en actions

POCÉ-SUR-CISSE (37)

Chantier éducatif

Huit enfants et adolescents accueillis au Village de Pocé-sur-Cisse ont participé à un chantier destiné à améliorer leur cadre de vie. Au programme : rangement des garages, dépôt des encombrants à la déchetterie, stockage du bois ou encore rebouchage des trous du parking. Ils ont également pris part au nettoyage d'un plan d'eau et effectué un stage de découverte dans deux domaines viticoles proches du Village. Cette expérience variée leur a permis de développer de nouvelles compétences, de renforcer l'esprit d'équipe et de partager des moments conviviaux. Pour les remercier de leur engagement, une journée surprise a été organisée avec un repas au restaurant suivi d'une sortie au bowling. ☘



Sandie Matly, éducatrice familiale et
Maxime Pelé, éducateur spécialisé, référent Projets

VILLABÉ (91)

Expressions françaises

Sept enfants accueillis au Village d'Enfants et d'Adolescents de Villabé ont participé à un atelier photos illustrant des expressions françaises. Leurs créations ont été exposées du 21 mars au 6 mai 2026 à la médiathèque Alain Ramey de Villabé. À travers plus de 80 clichés pleins d'imagination, les jeunes photographes ont mis en scène ces expressions au sens propre ou figuré. Ce projet artistique leur a permis de développer leur créativité, leur sens de l'observation, tout en apprenant à s'exprimer, coopérer et mener un projet collectif jusqu'à son aboutissement. ☘

Pascale Barbereau, directrice



grâce à
votre
générosité



Réponse : avoir la banane

CESSON (77)

Nouvel An chinois

Au Village d'Enfants et d'Adolescents de Cesson, le Nouvel An chinois a été célébré sous le signe de la découverte et du partage. Les enfants ont débuté la journée à Lognes avant de visiter la Pagode d'Évry, une belle occasion de s'ouvrir à d'autres cultures. Les festivités se sont poursuivies autour d'un repas chinois préparé par le comité culture du Village. Étudiants et jeunes cinéastes en herbe se sont retrouvés pour partager ce moment convivial, qui marquait aussi la fin du tournage d'« ACTION ENFANCE fait son cinéma ». ☘

Alison Victor, coordinatrice



CESSON (77), LES VIGNES (91)

Une journée pour se projeter

Le 22 avril dernier, quatre adolescents âgés de 14 à 17 ans, accueillis aux Villages de Cesson et des Vignes, ont participé à « une journée dans ma vie d'étudiant » organisée par ACTION ENFANCE. Au programme : visite d'un foyer de jeunes travailleurs et d'un logement CROUS, découverte de l'Université Paris Cité, déjeuner au restaurant universitaire et rencontre avec deux jeunes étudiantes, anciennes de la Fondation, venues partager leur parcours. Une journée riche en échanges qui a permis aux participants de découvrir la vie étudiante et de mieux se projeter dans leur avenir. ☘

Margaux Callet, chargée de mentorat



MISSION LIBAN

Soutien aux familles

La Fondation ACTION ENFANCE se mobilise aux côtés du Service de l'enfant au foyer (SEF) au Liban, partenaire qu'elle soutient depuis plus de 40 ans. Dans un contexte particulièrement difficile pour la population libanaise, le SEF poursuit son engagement auprès des familles qu'il accompagne et veille à la sécurité des mères et des enfants accueillis dans son centre à Beyrouth. Afin de les soutenir, une collecte de dons a été lancée par la Fondation pour répondre aux besoins de nourriture, de soins, de soutien psychologique et de matériel scolaire. ☘



grâce à
votre
générosité

Friperie Solidaire

Une journée d'échange de vêtements a été organisée au Village pour promouvoir la seconde main et une consommation plus responsable. Portée par Émilien, éducateur, et ouverte à tous, cette initiative a permis de donner une seconde vie aux vêtements tout en sensibilisant enfants et équipes à un geste éco environnemental simple. ✘



Pâques au château

Le 5 avril dernier, les enfants accueillis au Village d'Enfants et d'Adolescents de Bar-le-Duc ont vécu une journée festive à l'occasion de Pâques. Grâce à l'invitation du propriétaire du château de Bussemont à Blesme, ils ont profité d'une après-midi de partage et de convivialité dans le magnifique parc du domaine. Un beau moment de détente et de plaisir, dans un cadre exceptionnel. ✘

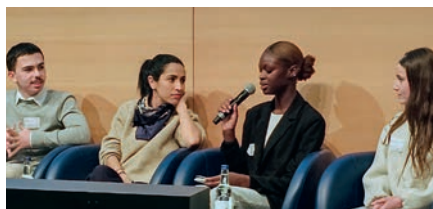
Sabrina Martin-Brochereux,
responsable administrative et gestion



Rencontre avec la Haute-commissaire à l'enfance

Le 31 mars dernier, à l'occasion du premier anniversaire du Haut-commissariat à l'enfance, plusieurs enfants et équipes des Villages d'Enfants et d'Adolescents des Vignes, de La Boisserelle, de Cesson, de Clairefontaine et de Ballancourt ont été invités par Sarah El Haïry à une soirée d'échanges au Ministère. Un moment d'écoute et de dialogue apprécié par tous, illustrant l'importance de donner la parole aux jeunes accueillis en Protection de l'enfance. ✘

Justine Goyard, éducatrice au Village d'Enfants et d'Adolescents des Vignes



Clap de fin des tournages



Les tournages de la saison d'« ACTION ENFANCE fait son cinéma » sont désormais terminés. Dans 15 Villages d'Enfants et d'Adolescents, les jeunes ont participé à la création de courts-métrages aux côtés des étudiants des écoles de cinéma partenaires (CLCF, ESRA, EICAR et 3IS). Devant ou derrière la caméra, en tant qu'acteurs, scénaristes ou membres des équipes techniques, chacun a pu trouver son rôle dans ce projet créatif et collectif. Place désormais au montage, avant la projection des films et la remise des prix lors de la soirée de gala au Grand Rex à Paris, le 15 juin. ✘

PARTENARIATS

Un partenaire actif

Le 9 février dernier, AXA Prévoyance et Patrimoine a remis un don de 49 410 € au profit des enfants et adolescents accueillis dans les Villages ACTION ENFANCE. En 2025, ce partenariat s'est traduit par quatre journées solidaires : prévention à vélo à Amboise avec la remise de 12 vélos, ateliers autour de la mobilité douce à Amilly, création d'un espace lecture à Villabé et chantier participatif à Soissons mêlant peinture et jardinage. Ces actions illustrent une collaboration concrète, basée sur la rencontre et le partage, au bénéfice du quotidien des enfants.

Merci à toutes les équipes d'AXA Prévoyance et Patrimoine pour leur engagement à nos côtés. ✘



Décor de New York



La société Green Décoration donne une seconde vie aux décors et matériaux événementiels. Le Village d'Enfants et d'Adolescents de Cesson a reçu une livraison de décors sur le thème de New York, permettant d'aménager la grande salle polyvalente et de créer une ambiance originale au sein de la grande maison. Cette collaboration, amenée à s'inscrire dans la durée, permet d'égayer le quotidien des enfants grâce à des matériaux de qualité, adaptés aux usages du Village. ✘

LETTRÉ OUVERTE

François-Xavier de Berranger, éducateur familial depuis 21 ans aux Villages d'Enfants et d'Adolescents de La Boissierelle (77) puis de Pocé-sur-Cisse (37)

Grandir Ensemble met régulièrement en lumière des témoignages de jeunes gens qui ont vécu ou vivent encore dans les Villages ACTION ENFANCE. Tout est vrai dans ce qu'ils relatent de leur vie au Village et leur engagement de devenir acteurs de leur destin, mettant ainsi fin au fait d'être uniquement victimes de leur passé. La Fondation ACTION ENFANCE participe à cette libération de leur parole et de leur pouvoir d'agir.

Je suis éducateur depuis 31 ans, chez ACTION ENFANCE depuis 21 ans. J'ai fait le choix de rejoindre la Fondation car elle correspond à une de mes convictions intimes : maintenir les frères et sœurs ensemble, dans un accueil de type familial, au sein de maisons à taille humaine.

DANS UN VILLAGE, CHACUN EXISTE

— Je finis mes semaines de travail fatigué, parfois lessivé. Mais toujours la tête haute, toujours heureux d'avoir pu accompagner de mon mieux les enfants et adolescents dont j'ai la charge éphémère. Parce que je sais aujourd'hui combien ce que nous offrons à chacun d'entre eux a de l'importance.

CHACQUE JEUNE QUE JE CROISE EST UNE RENCONTRE

— La reconnaissance de mes efforts est dans ce lien, parfois fragile, parfois intemporel que l'enfant ou l'adolescent accepte ou non de construire avec les équipes qui travaillent pour lui. Ce que l'on reçoit de leur part est intense. Qui aurait pu deviner que je deviendrais le témoin de mariage d'Alison⁽¹⁾ ?

J'exerce un métier difficile – parce que profondément humain – que je n'échangerais pour aucun autre. La reconnaissance, je la trouve à travers de multiples prénoms : Alison, Guillaume, Maéva, Kévin, Anjalie, Dylan... et tant d'autres, y compris de la part de collègues qui me disent, encore aujourd'hui, que le travail accompli a porté ses fruits.

MERCI À TOUS CES VISAGES POUR LA RICHESSE QU'ILS PORTENT ET QU'ILS APPORTENT



François-Xavier de Berranger aux côtés d'Alison

(1) Voir le témoignage d'Alison dans Grandir Ensemble 128 – décembre 2025.

Une même vision écoenvironnementale



SYLVAIN MONNIER (à gauche) et **ANDREW COFFEY** (à droite) entourant **BENOIST GÉRIN**, Directeur de l'écoVillage de La Boissierelle lors de son inauguration le 8 avril dernier

Depuis près de 10 ans, le leader mondial de l'emballage durable, Smurfit Westrock France, soutient la mission d'ACTION ENFANCE auprès des enfants dans ses Villages. Rencontre avec Andrew Coffey, président directeur général et Sylvain Monnier, directeur des ressources humaines.

Comment vous êtes-vous engagés aux côtés d'ACTION ENFANCE ?

ANDREW COFFEY : Nous souhaitons soutenir une fondation tournée vers l'enfance en France et la magnifique mission d'ACTION ENFANCE, qui consiste à faire grandir ensemble des frères et sœurs dans ses Villages, correspondait parfaitement à ce nous cherchions. Nous avons visité des Villages, rencontré des équipes. Cela nous a convaincus.

SYLVAIN MONNIER : De plus, de nombreux Villages ACTION ENFANCE se trouvent à proximité de nos unités de production, ce qui permet de créer des équipes locales d'être impliquées et de créer des projets partagés avec les enfants et les équipes éducatives. C'est aussi notre souhait.

Quelles sont les valeurs que vous partagez avec la Fondation ?

A. C. : Un fort capital humain. Des valeurs de partage, de collaboration, d'entraide, comme celle d'accompagner l'enfant au plus proche de ses besoins. Nous sommes sensibles à cette démarche respectueuse et attentive envers chacun. Chez Smurfit Westrock, nous avons à cœur d'apporter, avec notre activité d'emballage durable, notre plus-value écoenvironnementale à la société. Tout comme vos Villages d'Enfants et d'Adolescents qui sont des écoVillages. En cela, nos deux entités sont très alignées.

Quelles sont les actions que vous avez décidé de soutenir ?

S. M. : Nous axons notre partenariat sur le financement de city-stades et de structures de jeux extérieurs⁽¹⁾. Il nous paraît capital que les enfants, qui grandissent dans les Villages ACTION ENFANCE, aient accès au sport, aux joies des jeux partagés entre amis, et cela dans l'enceinte sécurisée du Village. Nous avons ainsi déjà soutenu les Villages de Tigy, Chinon, Soissons, La Boissierelle et Sablons où nous avons participé au financement de l'écoconstruction d'une maison. Nous allons contribuer au financement de l'aire de jeux de Châteaubriant. Nous comptons étendre notre soutien à une dizaine de Villages ACTION ENFANCE.

(1) Non pris en charge par les Départements.



Zoom sur le Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boisserelle



**Ouverture : 1965, reconstruction en 2025
sous la forme d'un écoVillage**

54 enfants et adolescents
dont 35 filles
et 19 garçons
Âges : de 2 à 15 ans
Âge moyen : 9 ans et demi

9 maisons avec
éducatrices/teurs
familiaux



Dans les Appart'Ados

28 adolescents
dont 14 filles
et 14 garçons
Âges : de 13 à 17 ans révolus.
Âge moyen : 16 ans

1 maison,
au Mée-sur-Seine
3 appartements
à Melun avec éducateurs



Au Service d'accompagnement éducatif
vers l'autonomie (SAEVA)

29 jeunes
dont 16 filles
et 13 garçons
Agrément pour des jeunes
de 16 à 21 ans.
Âge moyen : 18,5 ans

Appartements
au Mée-sur-Seine
et à Melun,
sans permanence éducative



Chiffres au 30 avril 2026.

Le 8 avril 2026, le Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boisserelle, reconstruit sur le site de l'ancien Village de Boissettes, a été inauguré. Extraits des discours.



« Pensé pour accueillir des fratries dans un environnement stable, chaleureux et protecteur, ce Village s'inscrit dans une démarche architecturale et humaine forte. Il a également été créé pour permettre une continuité entre Villages d'Enfants et Foyers d'Adolescents, afin d'éviter les ruptures de placement et garantir une cohérence des parcours (...). La prise en charge quotidienne de ces enfants fonde la singularité du dispositif favorisant la sécurité physique et affective. »

JEAN-FRANÇOIS PARIGI,
Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne



« Je voudrais remercier ACTION ENFANCE et ses équipes d'offrir un lieu comme celui-ci proposant accueil, réconfort et bienveillance à des fratries qui trouvent ou retrouvent une ambiance familiale et protectrice (...). Suzanne Masson, fondatrice d'ACTION ENFANCE, repose dans le cimetière de Boissettes, à deux pas du Village. Il m'est donc apparu naturel et respectueux de proposer au Conseil municipal de Boissettes de baptiser cette voie qui longe le Village d'Enfants et d'Adolescents, rue Suzanne Masson. Le Conseil a donné son accord à l'unanimité. »

THIERRY SEGURA,
Maire de Boissettes



« Ma mère, Suzanne Masson, avait toujours souhaité un environnement beau et serein. Ce calme, on le retrouve dans ce magnifique écoVillage de La Boisserelle (...). Elle avait raison en voulant, par la création des Villages d'Enfants, ne pas disperser les fratries qui sont un lien si nécessaire à la sécurité émotionnelle et affective (...). Aujourd'hui, avec la rue Suzanne Masson, le nom et l'action de ma mère s'ancrent dans une réalité physique. Ce bel hommage crée un repère pour toutes celles et ceux qui ne l'ont pas connue. Je vous remercie, en son nom. »

JEAN-LUC MASSON,
Fils adoptif de Suzanne Masson

« La proximité des équipes avec les enfants et les jeunes accueillis est essentielle. Nous cherchons à rendre ordinaire ce moment de placement qui ne l'est pas en réalité ! »



BENOIST GÉRIN,
Directeur du Village d'Enfants
et d'Adolescents de La Boisserelle

Accompagner les enfants pupilles de l'État

Accueillie au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise à l'âge de 4 ans, Mila – 16 ans aujourd'hui – est pupille de l'État. La jeune fille nourrit des rêves mais aussi des craintes à l'idée de devoir un jour quitter le cocon du Village. L'accueil de type familial et le projet d'ACTION ENFANCE prennent tout leur sens pour des enfants qui n'ont plus leurs parents.

Les premières années de Mila ont été chahutées : accueillie toute petite au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise, elle est placée ensuite, hors de la Fondation, dans une famille d'accueil où elle subit des violences physiques et psychologiques. Elle est alors de nouveau confiée au Village d'Amboise à l'âge de 7 ans. Une vie entière de placement pour cette petite dernière d'une fratrie de quatre enfants, tous placés. C'est la dure réalité de Mila, que son père n'a jamais reconnue et qui a perdu sa mère, gravement malade, alors qu'elle n'avait que 8 ans.

UN CONSEIL DE FAMILLE

— Des démarches sont alors engagées afin qu'elle soit reconnue comme pupille de l'État. Un statut qui vise à protéger les enfants mineurs privés de leur famille. La responsabilité est partagée entre le préfet du Département (ou son représentant), qui a la fonction de tuteur du mineur pupille, et un conseil de famille. Cette instance participe aux orientations du projet de vie de l'enfant. « Mila assiste à ce conseil de famille depuis ses 8 ans, mais les premières années, elle ne s'investissait pas. Elle ne comprenait pas le rôle de cette instance, d'autant qu'elle était en lien avec sa référente ASE⁽¹⁾ et sa référente au Village avec qui elle avait déjà des points de suivi réguliers, rapporte Marie Douchet, éducatrice familiale au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise. "Ce sont beaucoup de mots de grands", nous disait-elle. »

Il existait quelques désaccords entre l'équipe éducative qui travaille au quotidien avec Mila et les membres du conseil de famille. Mais majoritairement, l'équipe du Village était entendue et soutenue.



FAIRE VALOIR SES CHOIX

— Depuis ses 14 ans, Mila a compris les enjeux de ce conseil de famille et ose exprimer la manière dont elle souhaite être accompagnée. Elle y a notamment défendu son souhait d'avoir un téléphone alors qu'on la trouvait trop jeune. « C'était pour elle le seul moyen de rester en contact avec l'extérieur. Nous avons travaillé l'argumentaire et étudié avec le conseil comment financer cette dépense », indique son ancienne éducatrice. Elle a pu également manifester sa frustration de ne pas pouvoir participer à certaines sorties scolaires parce que les autorisations n'étaient pas signées dans les temps. « En plus d'être une enfant placée, Mila doit composer avec ce statut de pupille qui peut être lourd à porter pour une adolescente pleine de vie, qui a vraiment envie de participer à toutes les activités proposées. » L'année dernière, à l'occasion de l'emménagement dans les nouvelles maisons

du Village d'Enfants et d'Adolescents de Chinon, elle a fait part de son souhait de s'y installer. « Elle était très attachée au Village d'Amboise, où elle a vécu pratiquement toute sa vie, et à ses éducateurs. Elle avait peur de prendre son envol. Peur de se voir grandir. Mais elle a osé partir vers ce nouvel horizon. C'est un grand pas qu'elle a franchi. »

GRANDIR À LA FONDATION

— Lorsque l'on a 16 ans, difficile d'imaginer ce que peut être une vie en totale autonomie. Alors, Mila apprend. « Mila a fait beaucoup de progrès au cours de ces derniers mois dans l'appartement partagé du service de semi-autonomie. Parler de la vie d'adulte lui était impossible. Maintenant, elle arrive à se projeter sur la colocation, où elle devra gérer son quotidien de manière autonome. C'est déjà une grande victoire », estime Agathe Marie, éducatrice du service de semi-autonomie de Chinon. Encore hésitante dans ses choix professionnels, avec peu d'amis et d'activités extérieures, la jeune fille n'est pas encore prête à quitter le nid. Fort heureusement, elle devrait pouvoir rester au sein de la Fondation jusqu'à ses 21 ans, dans le cadre de contrats autonomie proposés par le Département d'Indre-et-Loire. La condition étant qu'elle ait un projet. Les équipes du Village mettent tout en œuvre pour que les choses aillent en ce sens. En parallèle, ses éducateurs s'appliquent à renouer les liens fraternels entre les sœurs qui ont vécu une relation conflictuelle. De sorte que Mila ne soit pas isolée lorsqu'elle quittera la Fondation. Et, quoi qu'il en soit, elle pourra toujours compter sur le soutien d'ACTION⁺, le service d'accompagnement social d'ACTION ENFANCE, financé grâce à la générosité de ses donateurs et partenaires privés. ❁

(1) Aide sociale à l'enfance.

Puis-je faire un legs
à la Fondation ACTION ENFANCE
alors que j'ai deux enfants ?

Oui, le droit français permet de soutenir une cause qui vous tient à cœur tout en protégeant vos enfants. Le principe repose sur l'équilibre entre deux notions prévues par le Code civil : **la réserve héréditaire** et **la quotité disponible** (articles 912 et suivants du Code civil).

La **réserve héréditaire** correspond à la part du patrimoine qui revient obligatoirement aux enfants. Cette protection légale empêche un parent de déshériter totalement ses descendants. Lorsqu'une personne laisse deux enfants, ceux-ci doivent recevoir ensemble les deux tiers du patrimoine : cette part leur est réservée par la loi.

Le reste du patrimoine constitue la **quotité disponible**. Il s'agit de la part dont **chacun peut disposer librement par testament**. Cette portion peut être transmise à une personne de son choix : un proche, un ami, ou encore une fondation ou une association reconnue d'utilité publique.

Ainsi, une personne ayant deux enfants peut parfaitement prévoir dans son testament un legs au profit de la **Fondation ACTION ENFANCE**, à condition que ce legs ne dépasse pas la quotité disponible, soit **un tiers de son patrimoine**.

Par exemple, une personne disposant d'un patrimoine de 300 000 € pourra transmettre 200 000 € à ses deux enfants (leur réserve héréditaire) et décider de léguer jusqu'à 100 000 € à la Fondation ACTION ENFANCE afin de soutenir ses actions en faveur de la Protection de l'enfance.

Ce mécanisme permet donc de concilier transmission familiale et engagement solidaire : les enfants sont protégés par la loi, tandis qu'une partie du patrimoine peut être consacrée à une cause d'intérêt général. ✪

La Fondation **ACTION ENFANCE**, reconnue d'utilité publique, est **exonérée de droits de succession**. Ainsi, **100 % du legs reçu** est intégralement consacré à ses actions en faveur de la Protection de l'enfance.

un conseil

sur les legs, assurances-vie et donations ?

N'HÉSITEZ PAS À ME CONTACTER



KRISTEL COHEN

RESPONSABLE DES LEGS, ASSURANCES-VIE ET DONATIONS

- ✪ **Par courrier** : ACTION ENFANCE – Kristel Cohen, 4, rue du Texel 75014 Paris
- ✪ **Par téléphone** : 01 53 89 12 44
- ✪ **Par e-mail** : kristel.cohen@actionenfance.org

Demandez notre brochure
Donations, legs, assurances-vie
et notre lettre d'information
Merci.



MARIE BLONDEL

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC
LES BIENFAITEURS

**Chères amies,
chers amis,**

Chaque enfant accueilli à la Fondation ACTION ENFANCE arrive avec une histoire singulière, souvent marquée par des épreuves : ruptures, carences, instabilité.

Aujourd'hui, les profils des enfants que nous accompagnons sont de plus en plus variés et les besoins parfois plus complexes. Tout-petits, enfants, adolescents ou jeunes majeurs en chemin vers l'autonomie, ils présentent des parcours et des besoins très variés : troubles du comportement, situations de handicap, ruptures répétées ou grandes fragilités. Chacun nécessite une attention particulière, un cadre sécurisant et des réponses adaptées à son histoire.

Face à cette diversité, notre engagement est de proposer aux enfants et adolescents un accompagnement individualisé, qui prend en compte leurs fragilités mais aussi leurs forces et potentiel. Suivi éducatif au quotidien, soutien psychologique, accompagnement scolaire, dispositifs spécifiques... tout est mis en œuvre pour leur permettre de se reconstruire, de reprendre confiance et de se projeter dans l'avenir.

Mais cet accompagnement sur mesure, essentiel pour répondre à des situations souvent sensibles, ne serait pas possible sans vous. Votre générosité permet de réunir les frères et sœurs ; d'adapter nos dispositifs et d'offrir à chacun les conditions dont il a besoin pour grandir dans un environnement stable et sécurisant.

Grâce à votre soutien fidèle, nous pouvons continuer à accueillir les enfants dans toute leur singularité et les aider à se reconstruire. Je vous remercie chaleureusement pour votre engagement à nos côtés et vous souhaite un très bel été. ✪

✪ Retrouvez votre espace
donateur sur :

www.actionenfance.org/espace-donateur



Les enfants accueillis dans les Villages ACTION ENFANCE

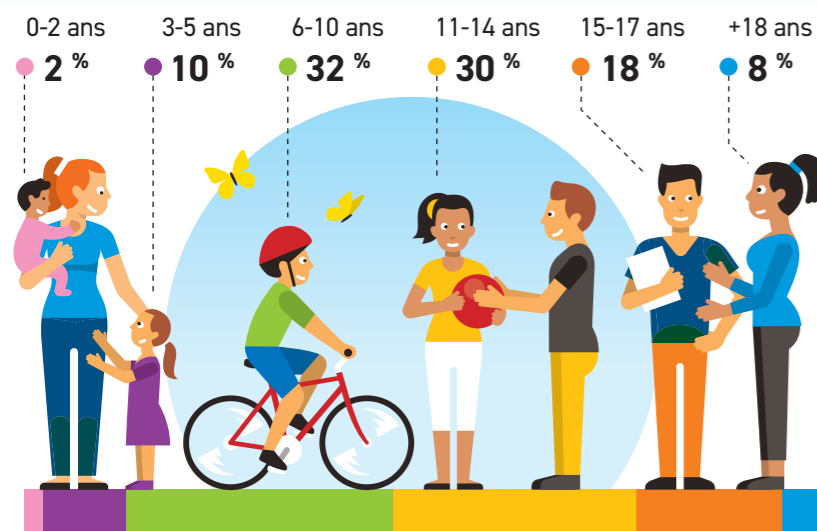
Les enfants accueillis par ACTION ENFANCE viennent tous d'horizons différents, chacun avec son propre parcours et son histoire. Ces quelques données chiffrées permettent de mieux les connaître.

1 197

enfants accueillis et accompagnés par ACTION ENFANCE

937 enfants en fratrie (346 fratries) **260** enfants seuls autant de filles que de garçons **11** ans d'âge moyen

Nombre d'enfants par tranche d'âge

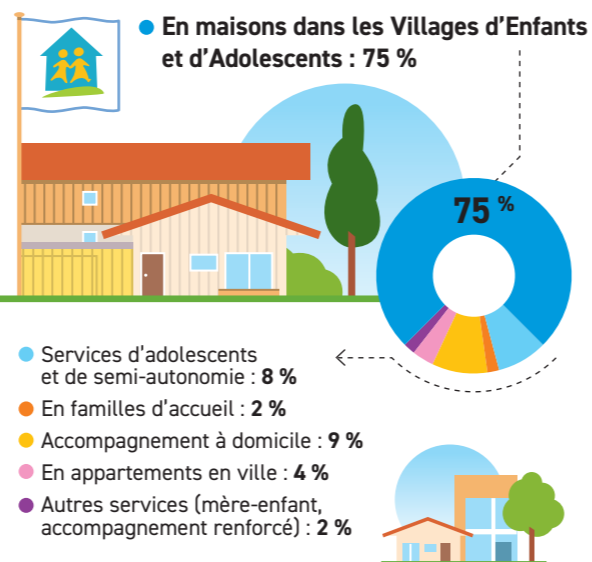


+35 % d'enfants et d'adolescents accueillis entre 2020 et 2025. C'est un marqueur du dynamisme d'ACTION ENFANCE et de l'ouverture de nouveaux Villages.

La moyenne d'âge des enfants est relativement stable. À l'ouverture de nouveaux Villages, la moyenne d'âge est nettement plus basse du fait de la demande d'admission de fratries avec des enfants en bas âge de la part des Départements.

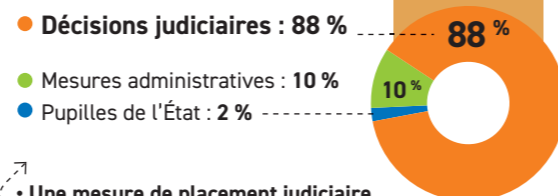
EN CHIFFRES au 31 décembre 2025

Répartition par modalité d'accompagnement



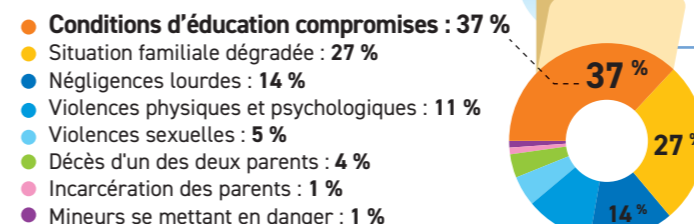
La très grande majorité des enfants vivent en Village d'Enfants et d'Adolescents, au sein de maisons individuelles propices au déploiement de l'accueil de type familial, projet de la Fondation. Les autres modalités s'inscrivent dans une logique de continuité de parcours afin d'ajuster l'accompagnement de chacun à sa situation personnelle.

Différentes mesures de placement



- Une mesure de placement judiciaire est ordonnée par le juge des enfants lorsqu'il estime que le maintien de l'enfant dans son milieu familial l'expose à un danger.
- Le placement administratif est proposé par l'Aide sociale à l'enfance à la demande des détenteurs de l'autorité parentale.
- Un pupille de l'État est un enfant mineur qui a perdu tout lien avec ses parents ou sa famille (orphelin, parents déchus de l'autorité parentale, délaissement parental, etc.).

Principaux motifs de placement (présents dans le dossier du juge des enfants)



Le juge peut retenir plusieurs motifs de placement pour un même enfant. La situation sociale précaire est rarement le premier motif, mais elle se confirme dans de nombreuses situations. Les révélations ou suspicions de violences sexuelles sur les enfants sont très souvent identifiées après le placement, lorsque les conditions sont réunies pour que l'enfant puisse l'exprimer.

Besoins en matière de santé

Du fait des négligences ou carences, voire maltraitances, ayant justifié le placement, les enfants confiés ont des besoins en suivi de santé bien supérieurs à la moyenne des enfants. Dans les Villages ACTION ENFANCE, ce sujet est un point d'attention fort. À titre d'exemple, un Village a compté : **1 316 rendez-vous médicaux et paramédicaux** en 15 mois, pour les 54 enfants accueillis. Soit **24 rendez-vous en moyenne par enfant** et 3 rendez-vous en moyenne par jour assurés par les équipes auprès de professionnels de santé exerçant dans des spécialités très variées.

Pour faciliter l'accès aux soins des enfants et adolescents accueillis dans ses Villages d'Île-de-France, ACTION ENFANCE a créé en 2020 le dispositif Méristème (91) avec une offre pluridisciplinaire en matière de diagnostic en santé mentale.

Handicap : des enfants doublement vulnérables

20 % des enfants sont en situation de handicap (MDPH*). Ce chiffre, très variable d'un Village d'Enfants et d'Adolescents à l'autre, ne tient pas compte des dossiers en cours. Dans un des Villages, un enfant sur trois a une reconnaissance de handicap. Parmi les enfants scolarisés, 13 % le sont dans des établissements adaptés. Un chiffre stable au cours des dix dernières années.

*Maison départementale des personnes handicapées.

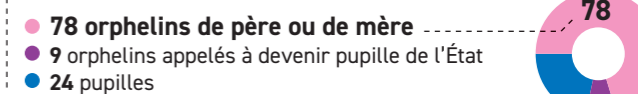
Liens avec les familles

Selon l'ordonnance de placement prononcée par le juge, les relations avec les parents peuvent être régulières ou inexistantes. Elles sont également évolutives au fil des mois et des années. Les statistiques ne sont donc pas figées.

- Pour la moitié des enfants, les parents ont un droit de visite et/ou peuvent les appeler au téléphone.
- Un enfant sur quatre peut être accueilli chez ses parents, chez l'un d'entre eux ou dans sa famille élargie (droit d'hébergement).
- Un enfant sur trois environ n'a aucun contact avec sa famille ou l'un de ses parents.

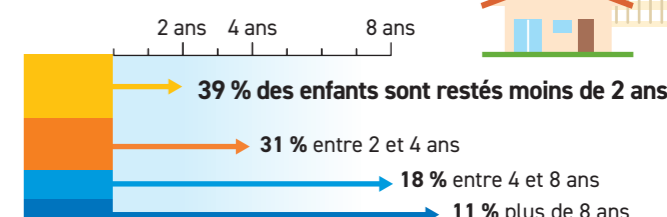
79 enfants et adolescents bénéficient d'un parrainage.

Le décès ou l'incapacité physique ou psychique d'un parent peut être un motif du placement, et certains enfants perdent un parent durant le placement (notamment du fait de la santé précaire des parents).



Durée de placement chez ACTION ENFANCE

4 ans : durée moyenne lorsqu'ils quittent la Fondation. Cette moyenne cache de vraies disparités. ACTION ENFANCE est reconnue pour accompagner des accueils longs, comme en témoigne le graphique ci-dessous :



Où vont-ils après leur sortie des Villages ACTION ENFANCE ?

69 % : retour en famille (dont famille élargie) **16 %** : majorité, accès à l'autonomie **15 %** : poursuite du parcours en Protection de l'enfance (hors ACTION ENFANCE)

192 bénéficiaires d'ACTION+, le dispositif d'accompagnement social d'ACTION ENFANCE, financé intégralement grâce aux donateurs de la Fondation. Il est destiné à toute personne ayant été accueillie dans un Village d'Enfants et d'Adolescents, et ce, à tout moment de sa vie.

« Ce geste a beaucoup de sens à mes yeux »

Louise, ancienne sage-femme de 67 ans, hérite de sa tante qui n'avait pas d'enfants. Cette transmission l'a incitée à partager une partie de cet héritage avec une cause qui faisait écho à son parcours. Elle décide de faire un don sur succession à la Fondation ACTION ENFANCE.

« Continuer à accompagner les enfants qui en ont le plus besoin »



« Au cours de ma carrière de sage-femme, j'ai été confrontée à de nombreuses histoires de vie, parfois heureuses, parfois plus difficiles. J'ai accompagné des femmes et des couples dans des moments déterminants et cela m'a profondément sensibilisée à l'importance de l'enfance et du cadre dans lequel un enfant grandit. »

Après le décès de sa tante, Louise rencontre Kristel Cohen et découvre la possibilité de réaliser un don sur succession. « Elle m'a expliqué que je pouvais ainsi soutenir la Fondation ACTION ENFANCE : un geste à la fois profondément signifiant, car il contribue au bien-être des enfants, et avantageux sur le plan fiscal, puisqu'il permet de réduire mes propres droits de succession tout en reversant l'intégralité de la somme à la Fondation. Ce geste a beaucoup de sens à mes yeux. »

Cette décision prolonge, autrement, ce qu'elle a cherché à faire toute sa vie : prendre soin des autres, protéger leur bien-être et leur offrir un cadre favorable pour s'épanouir. « **Par ce don sur succession, je peux continuer à accompagner, à ma manière, les enfants qui en ont le plus besoin.** »

Pour plus de renseignements sur les legs, assurances-vie et donations, contactez Kristel Cohen, ligne directe 01 53 89 12 44 / kristel.cohen@actionenfance.org - www.actionenfance.org